

chaland qui pourra s'adapter aux installations à l'extrême du détroit. J'espère que grâce à l'achat des bateaux que nous devrions obtenir sans tarder et aux changements qui seront apportés, cela ne sera pas nécessaire.

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

LES COMPRIMÉS ANTICONCEPTIONNELS—LA PROTECTION DES CONSOMMATRICES

M. P. B. Rynard (Simcoe-Nord): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Comme l'Administration des aliments et drogues des États-Unis oblige maintenant les fabricants à indiquer tous les effets secondaires possibles sur chaque boîte de pilules anticonceptionnelles afin que la personne puisse consulter immédiatement son médecin, quelles mesures sont prises pour protéger les femmes canadiennes qui prennent ces pilules.

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, j'ai effectivement répondu à une question semblable du député il y a quelques semaines. La Direction des aliments et drogues transmet à tous les médecins du pays les directives et les mises en garde détaillées qu'elle juge nécessaires sur la façon d'utiliser la pilule et les avis à donner aux femmes qui, selon le médecin, ont besoin de la pilule. Ce programme est présentement accentué. Il y a d'autres mises en garde dans la posologie qui accompagne la pilule. Si le député songe à l'avertissement sur l'emballage même, et le reste, la question est actuellement à l'étude par un comité de spécialistes canadiens. Ce comité me donne des conseils et, comme je l'ai dit à la Chambre la semaine dernière, je m'attends de recevoir sous peu son rapport. Lorsque je dis «sous peu» je veux dire dans deux ou trois semaines.

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LA MENACE DE LIQUIDATION PAR LA MAFIA D'UN DÉPUTÉ PROVINCIAL DE L'ONTARIO—LA COLLABORATION DE LA GRC

M. Doug Rowland (Selkirk): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au solliciteur général suppléant ou, s'il est absent, au premier ministre suppléant. Comme on a prétendu qu'un député provincial de l'Ontario était menacé de mort par la Mafia et que la police provinciale de l'Ontario, de même que les forces policières de la métropole de Toronto, les prennent beaucoup au sérieux, le ministre peut-il nous assurer que la Gendar-

merie royale du Canada s'occupe activement d'enquêter sur ces allégations dans l'espoir de protéger la vie du député en cause?

L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice): Ma foi, monsieur l'Orateur, cette responsabilité incombe tout d'abord, je suppose, au procureur général de l'Ontario. Si la collaboration de la Gendarmerie s'impose, elle ne se fera pas attendre.

LA DÉFENSE NATIONALE

L'ENQUÊTE SUR L'ÉCRASEMENT D'UN CF-5

L'hon. J. A. MacLean (Malpèque): Monsieur l'Orateur, je voudrais adresser une question au ministre de la Défense nationale. Le ministre a-t-il une déclaration à faire à la Chambre au sujet de l'écrasement de l'avion CF-5 qui s'est produit hier au cours d'un vol d'essai, ce qui fait partie des essais de réception, et quelle sorte d'enquête a été instituée pour établir la responsabilité?

L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, je partage les sentiments du député au sujet de cet accident. Tout ce que je puis dire, c'est que l'enquête a été lancée ce matin et qu'elle porte d'abord sur l'accident lui-même, ainsi que sur la responsabilité de la personne qui pourrait être impliquée.

LE PROGRAMME RELATIF AUX CF

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Le ministre nous dirait-il, vu le rayon d'action limité de ces appareils, si l'on a décidé de mettre au rancart ceux qui devaient servir au programme d'instruction de l'ARC?

L'hon. M. Cadieux: Je ne crois pas du tout que cet avion ait un rayon d'action limité. J'espère que mon honorable ami sait que cet appareil a déjà traversé l'Atlantique. Le rayon d'action relativement court, mais c'est aussi relativement long.

LA CONSTITUTION CANADIENNE

QUÉBEC—POURPARLERS EN VUE DE MODIFIER L'ARTICLE 128 DE L'ACTE DE L'AMÉRIQUE DU NORD BRITANNIQUE

[Français]

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Justice.

Peut-il dire à la Chambre si le gouvernement du Québec a entamé, jusqu'à aujourd'hui, des négociations au sujet de la formule du serment d'allégeance et si une demande d'amendement de cette formule lui a été présentée officiellement relativement à l'article 128 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique?